

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 407

**Rubrik:** Annexe

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

du cinéma, le CAC joue un rôle culturel important, pour les jeunes notamment.

Lorsque le comité décide finalement d'intervenir, ses mesures de réduction du personnel, de contrôle financier, d'administration rigoureuse, ne sont pas appréciées. M. F. Roulet démissionne à son tour. Dès lors, la programmation et l'animation sont assurées par Mmes D. Roulin et C. Migy et par M. N. Tschopp. Avec un certain succès, en dépit des circonstances devenues plus difficiles.

L'adoption de nouvelles structures de gestion déclenche la « rébellion »; les deux animatrices, qui ont constitué un « collectif d'animation », refusent d'être subordonnées à un directeur artistique et à un directeur administratif; elles ne veulent pas de contrats qui les « réduisent » au rang de secrétaires; elles ameument l'opinion publique (M. N. Tschopp se désolidarise de ses partenaires).

Il est certain que les atermoiements et les erreurs psychologiques du comité ont envenimé les choses. Il n'en demeure pas moins que celui-ci est responsable du CAC devant les autorités. Et là, bien sûr, l'enjeu est aussi financier: si le bilan de 1976 permet de rembourser une somme de 30 000 francs, les résultats du premier trimestre 1977 ne sont pas encore connus, et les prévisions ne paraissent pas très optimistes.

Au-delà de ces péripéties et des prises de position — Soutter a démissionné du comité — subsistent deux enjeux fondamentaux: la gestion et l'animation du CAC.

D'abord, la gestion d'un budget qui roule sur 700 000 francs et comprenant, en 1976, une subvention cantonale de 220 000 francs et municipale de 60 000 francs. Voilà évidemment une responsabilité non négligeable, que le comité a du reste mis en évidence dans son communiqué: « le CAC a le devoir de gérer au mieux l'argent des contribuables ».

Et puis, il y a la politique d'animation. Tanner a fustigé « un collectif d'animation qui a pris le pouvoir et fait passer le débat idéologique avant

le débat cinématographique ». Les animatrices, elles, ont dénoncé « une tactique désormais classique: lorsqu'un lieu devient un espace d'expression et d'échanges véritables, on le referme et on le reprend en main sous couvert de réorganisation... ». Points de vue évidemment inconciliables. Sur ce thème, la polémique ne fait certainement que commencer.

A la rigueur, un Etat libéral peut tolérer un centre où politique et cinéma coexistent dans une grande liberté. Mais, de façon tout aussi évidente, il ne pourra supporter une gestion des subventions pour le moins hasardeuse, une évaluation utopique des ambitions par rapport aux moyens concrets de l'entreprise. A moins que toute la politique des pouvoirs publics en matière d'audiovisuel — Genève a consenti sur ce plan des investissements considérables — ne soit révisée en fonction de la situation actuelle...

Le CAC survivra-t-il à cette crise très grave? Alors que les autorités ont reconnu l'importance du cinéma en le subventionnant comme le théâtre et les beaux-arts, il serait déplorable que des problèmes de gestion hypothèquent définitivement l'avenir du CAC. On doit de toute urgence trouver le moyen de concilier une animation de qualité et une gestion qui rassure les détenteurs du pouvoir financier. Voilà le pari proposé aux « gens de cinéma », avides d'être enfin pris au sérieux.

## ANNEXE

### Le petit monde de la pellicule

On mesurera mieux l'absolue nécessité de l'existence d'un centre comme le CAC en jetant un coup d'œil sur les statistiques annuelles d'importation des films publiées par l'Office fédéral des affaires culturelles (section du cinéma). Une fois de plus on constate que les amateurs du septième art sont contraints d'absorber des films prove-

nant presque exclusivement de quatre pays fournisseurs, les Etats-Unis, la France, l'Italie, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. C'est dire si les efforts pour sortir des chemins battus de l'industrie cinématographique doivent être soutenus (pas grand-chose à attendre, semble-t-il, dans ce domaine, de la part de la télévision...)!

	Films <sup>1</sup>	En %	Copies <sup>2</sup>
Etats-Unis	135	36,9	525
France	86	23,5	277
RFA	32	8,7	82
RDA	1	0,3	1
Italie	45	12,3	114
Grande-Bretagne	21	5,7	56
Algérie	1	0,3	1
Belgique	2	0,5	6
Chine	2	0,5	4
Danemark	1	0,3	2
Grèce	5	1,4	5
Hong-Kong	6	1,6	13
Japon	4	1,1	14
Yugoslavie	2	0,5	2
Canada	3	0,8	18
Liechtenstein	1	0,3	2
Mexique	2	0,5	2
Autriche			1
Pologne	3	0,8	12
Suède	3	0,8	12
URSS	1	0,3	4
Espagne	2	0,5	6
Tchécoslovaquie	2	0,5	2
Hongrie	3	0,8	3
Total	367	100	1 156

<sup>1</sup> On entend par « film » le sujet du film; il n'est englobé qu'une fois dans la statistique, au moment de l'entrée en Suisse de la première copie.

<sup>2</sup> L'importation de toute copie de film compte dans la statistique comme nouvelle copie.

N.B.: Les mêmes proportions se retrouvent dans les films de courts métrages dont il faut remarquer qu'ils ont, presque partout, disparu des programmes proposés dans les salles.